

JEUDI 28 MAI 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-huit mai, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de RIVARENNES, légalement convoqués le vingt et un, se sont réunis en séance publique ordinaire sous la présidence de Madame Agnès BUREAU, Maire.

Etaient présents (es) MMES et MMS les Conseiller (es) Municipaux :

Agnès BUREAU	Michel ALLARD	Roger BOYER	Sylviane DUBOIS
Philippe RÉAL	Nadine BLOTTIN	Sébastien MOREAU	Sophie BUSSEREAU
Gérald SALMON	Maëlle LE TARNEC	Hakim ABBES	Arnaud ROUSSEAU

Absents excusés : Fabienne BELLANGER, Marie LE BAS, Gérard BAZIN.

Madame LE BAS donne procuration à Madame BUREAU.

Secrétaire de séance : Maëlle LE TARNEC.

Le compte-rendu de la dernière réunion est lu, approuvé à l'unanimité et signé.

Délibération n° 05/2015/27 : **OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR LA BROCANTE ORGANISÉE PAR L'ASSOCIATION DES LOISIRS DE RIVARENNES**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande présentée par l'Association des Loisirs de Rivarennnes pour l'organisation d'une brocante le Dimanche 05 juillet 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, considérant que cette fête représente une animation locale pour la commune, autorise à l'unanimité cette association à occuper le domaine public pendant la durée de la brocante le Dimanche 05 juillet 2015 au tarif **de 0.30 € le m/l.**

Délibération n° 05/2015/28 : **TARIFS DE LA Garderie PÉRISCOLAIRE AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2015 ET RÉGLEMENT INTÉRIEUR**

Madame le Maire constate une baisse de la fréquentation des enfants à la garderie (matin et soir). Les raisons sont multiples : les enfants plus grands se gardent seuls, certains parents n'ont plus de travail, certains parents pensent que les tarifs sont trop élevés.

Actuellement, deux personnes suffisent. Madame BRIZARD, agent contractuel à la garderie, effectue des heures de ménage en remplacement et Madame MARDARGENT des heures au secrétariat pour l'accueil du public.

Madame DUBOIS précise que les tarifs n'ont pas été augmentés depuis deux ans.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de fixer les tarifs avant les inscriptions qui doivent être imminentes. Elle propose de ne pas appliquer d'augmentation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ☞ Décide à l'unanimité de ne pas augmenter les tarifs de la garderie périscolaire pour la rentrée de septembre 2015 soit :
- Paiements mensuels au 20 du mois pour le mois suivant sur inscriptions hebdomadaires :
 - ☞ Forfait matin : 8.19 €/semaine (1.09 €/heure)
 - ☞ Forfait soir : 10.90 €/semaine (1.09 €/heure)
 - ☞ Forfait matin + soir : 16.04 €/semaine (0.90 €/heure)
- Réduction de 10% pour 3 enfants et plus inscrits à la garderie.
- En cas de maladie : déduction de la semaine concernée sur le mois suivant sur présentation d'un certificat médical.
- Dépassement d'horaires : **8.00 €** lors du premier dépassement et **22.00 €** ensuite.
- Accueil exceptionnel : dans la limite des places disponibles. Limité à 4 jours par mois pour chaque enfant. Forfait de **4.00 €** par heure entamée.
- ☞ Vote le règlement intérieur 2015/2016 sans modification.

Délibération n° 05/2015/29 : **VALIDATION DU SITE INTERNET**

Suite à la présentation du site internet faite au Conseil Municipal le 19 mai dernier, Madame DUBOIS donne quelques explications complémentaires : les inscriptions à la cantine scolaires seront notées sur le site qui devra donc être consultable rapidement. Il reste encore quelques corrections à faire et descriptions à compléter et à agréments.

L'ouverture du site se fera dans un premier temps suivie d'une ouverture officielle avec invitations. Le Conseil Municipal sera informé dès l'ouverture. Pour y accéder il suffira de taper « Mairie de Rivarennnes » sur Google. Reste encore le volet tourisme à faire. Ce site vivant est amené à évoluer, à être enrichi. Les hébergements sur Rivarennnes seront proposés avec des liens vers l'OTSI. Madame DUBOIS propose une présentation le Vendredi 19 juin à 19 Heures.

Elle demande aux membres du Conseil Municipal, s'il y a un sujet particulier qui leur plait ou auquel ils sont « férus » de ne pas hésiter à venir donner les informations en mairie pour compléter le site (exemple l'église, le rôle des genêts etc ...). Des photos seront les bienvenues.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité l'ouverture du site Internet.

Délibération n° 05/2015/30 : **CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 30/35ème AU 1^{ER} NOVEMBRE 2015**

Madame le Maire annonce au Conseil Municipal le départ en retraite de l'agent rédacteur au mois de février 2016. Il est nécessaire de créer un emploi permanent pour le remplacement de cet agent. Devant la nécessité d'organiser un accompagnement du nouvel

agent qui la remplacera dans sa prise de poste et la bonne transmission des dossiers et des connaissances, il est nécessaire de créer ce poste au 1^{er} novembre 2015.

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- Le grade ou, le cas échéant les grades correspondant à l'emploi créé,
- Pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heure.

☞ Considérant le tableau des emplois permanents adopté par le Conseil Municipal le 30 octobre 2014,

☞ Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif,

☞ Considérant le volume de plus en plus important de l'activité de ce poste,

Madame le Maire propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi permanent d'Adjoint Administratif à temps non complet à raison de 30/35^{ème}.
- A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.
- L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :
Accueil physique et téléphonique, travaux bureautiques, gestion de l'état civil, administration générale, aide sociale, école et garderie, gestion des fêtes et cérémonies, cadastre.
- La rémunération et de déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.
- La modification du tableau des emplois à compter **du 1^{er} novembre 2015**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sur le rapport de Madame le Maire :

Décide à l'unanimité :

- De créer au tableau des effectifs, un emploi permanent à temps non complet d'adjoint administratif du cadre d'emploi des adjoints administratifs à raison

de 30 heures (durée hebdomadaire du service) à compter du **1^{er} novembre 2015**.

Madame le Maire est chargée de recruter l'agent affecté à ce poste.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Délibération n° 05/2015/31 : DÉLÉGATION DE LA MISSION D'ASSISTANCE AU RECRUTEMENT AU CENTRE DE GESTION D'INDRE ET LOIRE

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 25,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion d'Indre et Loire relative à la création de la mission de conseil en recrutement,

Vu le devis en date du 21 mai 2015 accompagné du projet de convention relative à la mission sus exposée,

Décide à l'unanimité :

- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion d'Indre et Loire pour le conseil en recrutement d'un poste d'adjoint administratif au sein des effectifs de la commune.
- De confier la mission d'assistance au recrutement au Centre de Gestion d'Indre et Loire pour un montant de 630.00 € TTC, telle qu'elle est prévue dans la convention, étant entendu que le choix de l'agent recruté relève de la seule compétence de l'Autorité Territoriale.
- De procéder au mandatement, une fois la mission achevée, au vu du titre de recette établi en fonction du devis transmis, produit par le Centre de Gestion d'Indre et Loire.

La convention est conclue pour une durée de la mission confiée.

Délibération n° 05/2015/32 : CRÉATION ET SUPPRESSION D'UN POSTE DE RÉDACTEUR AU 1^{ER} AOUT 2015

Madame le Maire expose au Conseil Municipal, que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

- Compte-tenu du volume d'activité de plus en plus important du poste de rédacteur,

- Considérant le départ en retraite de l'agent occupant ce poste et la nécessité d'organiser un accompagnement du nouvel agent qui la remplacera dans sa prise de poste et la bonne transmission des dossiers et des connaissances,

Madame le Maire propose d'actualiser le tableau des emplois de la commune comme suit pour tenir compte de ces réflexions :

- ☞ Création d'un emploi de Rédacteur à temps non complet 30/35^{ème}
- ☞ Suppression d'un emploi de Rédacteur à temps non complet 21/35^{ème}.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide la création à compter du 1^{er} août 2015 d'un emploi permanent à temps non complet 30/35^{ème} de Rédacteur.
- Décide la suppression à compter du 1^{er} août 2015 d'un emploi permanent à temps non complet 21/35^{ème} de Rédacteur.

Monsieur ROUSSEAU demande s'il est prévu d'autres départs de personnel. Il lui est répondu négativement.

COMPTES-RENDUS DE RÉUNIONS

Conseil Communautaire : Agnès BUREAU

Programmation culturelle intercommunale 2015 : association CEDR : 11 spectacles à Vaugarni et 12 spectacles dans les communes. Reconduction des soirées « Rock à Par ». Convention de mise à disposition des locaux du musée de la vannerie entre la SPL et la mairie de Villaines les Rochers. Agrandissement du ALSH de Saché et de Thilouze. Vote du compte de gestion, du compte administratif 2014 et affectation des résultats. Modification du règlement intérieur du terrain des gens du voyage d'Azay le Rideau : déficit de 17 000 €. Cession de parcelle zone artisanale d'Azay le Rideau.

Comité « Politiques Territoriales » : Roger BOYER

Contrat Régional de Pays. Suivi des subventions. Travaux de la CIBEM commencés, problème d'assainissement.

P.L.H. : Agnès BUREAU

Des ateliers et tables rondes sont organisés pour les besoins sociaux liés au logement, la qualité environnementale, l'habitat privé et le marché du logement. Il est possible de s'inscrire à ces ateliers.

Comité Communication : Sylviane DUBOIS

Rapport d'activité 2014 : proposition de mise en page.

Marketing territorial : mettre en valeur le territoire aux yeux des autres entreprises et inciter les gens à venir sur le territoire (tourisme). Site internet : appel d'offres pour refonte totale. Quelques réponses à compléter.

Comité Culture : Sylviane DUBOIS

Débat sur l'action culturelle sur le territoire. Le contrat arrive à terme. L'association CEDR est porteur du PACTE (côté administratif) et demande la reprise du reste des fonctions par la Communauté de Communes. Programmation culturelle : la Communauté de Communes n'a pas les moyens. Discussion sur ce sujet.

AREFI : Maëlle LE TARNEC

Vote du budget. Bilan sur le territoire. Beaucoup de personnes sans emploi toute catégorie. Evolution du nombre de contrats CDD et de moins en moins de contrats CDI. Les employeurs rencontrent des problèmes pour recruter des personnes ayant les compétences recherchées et recrutent donc des étrangers.

La Maison de l'emploi a reçu des fonds et mis en place un nouveau dispositif.

QUESTIONS DIVERSES

Réunions et invitations :

3 juin : présentation du service unifié des droits au sol à Ste Maure de Touraine.

4 juin : comité enfance-jeunesse à Rivarennnes avec Rigny-Ussé et Bréhémont.

4 juin : départ du directeur du PNR.

6 juin 11 H Azay : inauguration semaine de l'handicap.

6 juin : 30 ans de la bibliothèque de Bréhémont.

6 et 7 juin : vide maison chez Marie LE BAS.

11 juin : comité culture : préparation des animations à venir.

11 juin : réception définitive des travaux d'assainissement.

12 juin : AG Initiative Touraine Chinonais

18 juin : Conseil Communautaire.

18 juin : PNR - mobilité en milieu rural.

19 juin : 19 h site internet.

25 juin à 20 H : Conseil Municipal.

Travaux d'assainissement : Roger BOYER

Visite de l'installation le jeudi 18 juin à 11 heures.

Pétition ORANGE : Sylviane DUBOIS

Une pétition a été faite afin qu'Orange réalise les travaux nécessaires à un service téléphonie et internet de qualité à Rivarennnes. Celle-ci a été envoyée par mail aux élus. Madame DUBOIS se bat depuis un mois et demi pour avoir une ligne correcte. Les conversations sont coupées au bout de quelques minutes le soir. Plusieurs personnes ont rencontré ce problème. Depuis mi-mai, ORANGE a pris en considération ces demandes. Des responsables se sont déplacés et ont constaté que cela ne venait pas des lignes des particuliers. Ils sont venus vérifier le central de Rivarennnes. Internet sature le soir. 99 personnes ont signé la pétition. Certaines ont fait l'amalgame entre le réseau internet et le réseau téléphone sans fil. Avec cette constatation le dossier de projet de réalisation de travaux sur le central peut devenir prioritaire. C'est la seule solution pour résoudre ce problème.

Camping : Agnès BUREAU

Suite à la demande de Monsieur POSTEL, la commune donne son accord pour agrandir de 500 mètres carrés, la surface du terrain de camping louée. Cette surface sera prise sur une partie du terrain de pétanque. Le montant du loyer ne sera pas augmenté. Les travaux de réalisation de la clôture seront à la charge du locataire. Le bail de location ne sera pas modifié car la superficie louée est de « environ 1 ha ». Monsieur POSTEL va procéder à un renforcement de son compteur EDF.

Vitesse excessive « route de Menuet » : Arnaud ROUSSEAU

Monsieur ROUSSEAU revient sur le problème de la vitesse excessive « route de Menuet » et demande à ce que les gendarmes effectuent des contrôles.

Madame le Maire lui indique qu'elle leur en a déjà parlé et qu'ils lui ont répondu qu'ils ne pouvaient effectuer des contrôles de vitesse sur cette route pour des raisons pratiques, notamment de distance. Cependant ils doivent venir de temps en temps constater le comportement des automobilistes.

La séance est levée à 21 H 50

N° délibération	Objet	Nomenclature	N°
05/2015/27	OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR LA BROCANTE ORGANISÉE PAR L'ASSOCIATION DES LOISIRS DE RIVARENNES	Police Municipale	6.1
05/2015/28	TARIFS DE LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE AU 1 ^{ER} SEPTEMBRE 2015 ET RÉGLEMENT INTÉRIEUR	Décision budgétaire	7.1
05/2015/29	VALIDATION DU SITE INTERNET	Politique de la ville	8.5
05/2015/30	CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 30/35ème AU 1 ^{ER} NOVEMBRE 2015	Personnel titulaire et stagiaire de la FPT	4.1
05/2015/31	DÉLÉGATION DE LA MISSION D'ASSISTANCE AU RECRUTEMENT AU CENTRE DE GESTION D'INDRE ET LOIRE	Autres contrats	1.4
05/2015/32	CRÉATION D'UN POSTE DE RÉDACTEUR 30/35ème AU 1 ^{ER} AOUT 2015	Personnel titulaire et stagiaire de la FPT	4.1

Noms et Prénoms	Signatures	Noms et Prénoms	Signatures
Agnès BUREAU		Marie LE BAS	Absente
Michel ALLARD		Gérald SALMON	
Roger BOYER		Sophie BUSSEREAU	
Sylviane DUBOIS		Maëlle LE TARNEC	
Gérard BAZIN	Absent	Fabienne BELLANGER	Absente
Philippe RÉAL		Hakim ABBES	
Nadine BLOTTIN		Arnaud ROUSSEAU	
Sébastien MOREAU			